



Direction de la Communication

Concours 2015, Balcons & Jardins fleuris Autorisation – droit à l'image des personnes

Je soussigné(e)

Demeurant

Autorise les photographes missionnés par la Ville de Garges-lès-Gonesse à réaliser des prises de vue de moi-même, mes créations et de mon domicile – balcon, jardin et façade – et à les exploiter dans le cadre du Concours Balcons & Jardins fleuris organisé par la Ville de Garges-lès-Gonesse.

Ces photographies et films vidéo pourront être reproduits et représentés à titre gracieux sur tous supports papiers ou électroniques, payants ou non, par l'organisateur du concours, dans le cadre de toutes opérations de communication ou de promotion, sans limite de durée. Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la (ou les) photographie(s) ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

Fait à

Le

Le photographe

La personne photographiée

(Faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé »)